


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVERY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/11/2025 - 28199 - 2023 B 02416 - 951 877 349 - DCS FRUITS

DCS FRUITS
SASU
Au capital de 1000 €
Siège social : 6 RUE DE CERCA Y 91330 YERRES
951 877 349 RCS EVRY

au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 10 NOV. 2025 2199

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13/12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre le treize décembre, à 10 heures,

Au siège social, l'associé unique de la société **DCS FRUITS**, Monsieur DJEMAOUNE Amar, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société **DCS FRUITS**

Est présent

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024, et quitus à la gérance,*
- *Affectation du résultat de l'exercice*

PREMIERE DECISION

En sa qualité de seul président de la Société, Monsieur DJEMAOUNE Amar, associé unique, décide d'approuver les comptes annuels exercice clos au 31.08.2024 en conséquence, elle se donne quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

En sa qualité de seul président de la Société, Monsieur DJEMAOUNE Amar, associé unique, approuve le résultat de l'exercice se traduisant par un bénéfice net de 113879€ et décide d'affecter ce bénéfice sur l'exercice 2025.

L'associé unique approuve cette décision.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	20042023	et clos le ¹	31082024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU DCS FRUITS	6 RUE DE CERCAY
SIRET	91330 YERRES
9 5 1 8 7 7 3 4 9 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	88 207	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	57 965	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Assistants urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Revenues nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

IH COMPTABILITE INFORMATISEE					
entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:			
E.C. DIARRA 5 Bd Decauville 1000 EVRY Tél: 01.69.91.10.64				
GA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:			Date: 25/09/2024	Lieu: YERRES
			Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné			Signature	
examen de conformité fiscale (ECF)				

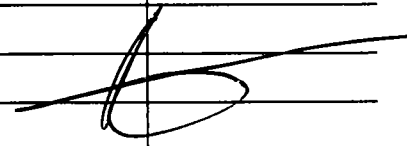
Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 6 RUE DE CERCAY 91330 YERRES Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 9 5 1 8 7 7 3 4 9 0 0 0 1 3

Néant *

				Exercice N clos le	N-1
				13 10 8 20 24	0 0 0 0 0
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	778	3 522
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU		
Créances rattachées à des participations		BB	136 027	BC	136 027
Autres titres immobilisés		BD		BE	
Prêts		BF		BG	
Autres immobilisations financières*		BH		BI	
TOTAL (II)	BJ	140 327	BK	778	139 549
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 000	BW	1 000
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	60	CA	60
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	500	CE	500
CREANCES	Disponibilités	CF	14 227	CG	14 227
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	15 787	CK	15 787
DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	156 114	IA	778

certifier copie



Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an :
 CP 136 027 CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : **SASU DCS FRUITS**

Néant

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.....)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	113 879
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	114 879
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	229
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 075
	Dettes fiscales et sociales	DY	36 357
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 795
Compte régul.	EB		
	TOTAL (IV)	EC	40 457
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	155 336
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	40 457
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SASU DCS FRUITS**

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	717	FB	FC	717	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE	FF	
			FG	198 825	FH	FI	198 825
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	199 542	FK	FL	199 542	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	648	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	52 144	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX		
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. {	- dotations aux amortissements*	dont fonds de commerce	HS	GA	778
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	53 570
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	145 974
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	198	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)						GP	198
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	198
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	146 172

Designation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	32 293
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	199 742
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	85 863
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	113 879
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2	A5
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives obligatoires aux nouveaux plans d'épargne retraite dont cotisations Madelin	A6 A8	A9 A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N
			Charges exceptionnelles
			Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N
			Charges antérieures
			Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		TOTAL I				1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
		TOTAL II				2		3			
		TOTAL III				3		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		TOTAL IV				4		4			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				5		5			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX	4 300	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP	4 300	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	4 300		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2		3		4			
		1		2		3		4			
		1		2		3		4			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	4 300	MO	4 300
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	4 300	NI	4 300	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	4 300	ØM	4 300		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 0 8 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	778	QF		QG	778
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	778	QW		QX	778
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN		QP	778	QQ		QR	778

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		136 027	UM	136 027	UN			
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT			UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		60		60			
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX		VT		136 087	VU	136 087	VV		
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		1 075		1 075					
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E		32 293		32 293					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		4 064		4 064					
publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		229		229					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		2 795		2 795					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		40 457	VZ	40 457					
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SASU DCS FRUITS		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :							
						3	1	0	8	2	0	2	4
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA 113 879							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX							
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY						
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 32 293							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN WO						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW						
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			MB								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3							
						TOTAL I WR 146 172							
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT							
Prov. et charges à payer non dédu., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV						
		- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH						
		- imposées au taux de 19 %					WP						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW						
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ							
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A								
Produit net des actions et parts d'intérêts :						XA							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX							
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY							
Majoration d'amortissement *						XD							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA						
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 octies A)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI						
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II XH							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	146 172								
		déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN 146 172 XO							

Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS

Néant **I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT
---	----

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑦	⑧	⑨	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS

Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise : SASU DCS FRUITS	Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 20/04/2023	et clos le : 31/08/2024
Durée en nombre de mois	1 7

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	0
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	199 542
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	199 542

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	3 869
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	42 390
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	46 259

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	153 285
---	----	---------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	153 285
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	146 304
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2023
	GZ	31/12/2023
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 12R.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

[]

1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 8 2 0 2 4

N° SIRET

9 5 1 8 7 7 3 4 9 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU DCS FRUITS

ADRESSE (voie)

6 RUE DE CERCAY

CODE POSTAL

91330

VILLE

YERRES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

Néant *

EXERCICE CLOS LE

[3 1 0 8 2 0 2 4]

N° SIRET

[9 5 1 8 7 7 3 4 9 0 0 0 1 3]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU DCS FRUITS

ADRESSE (voie)

6 RUE DE CERCAY

CODE POSTAL

91330

VILLE

YERRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000			360.00
31/08/2024 RB Fournis. factures non parvenu		360.00	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2024 17	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 522		3 522	
21810000 AGENCT_AMENAGT_INSTALLA	4 300		4 300	
28181000 AMORT. INSTAL.GENE._AGENC	778		778	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	136 027		136 027	
26700000	136 027		136 027	
Total II	139 549		139 549	
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	1 000		1 000	
40910000	1 000		1 000	
AUTRES CREANCES	60		60	
44586400	60		60	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	500		500	
50300000	500		500	
DISPONIBILITES	14 227		14 227	
51200000	8 029		8 029	
51210000 CAISSE D_EPARGNE	6 198		6 198	
Total III	15 787		15 787	
TOTAL GENERAL	155 336		155 336	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2024 17	12	Euros	%
CAPITAL	1 000		1 000	
10130000	1 000		1 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	113 879		113 879	
Total I	114 879		114 879	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	229		229	
45500000 ASSOCIES COMPTES COURANTS	229		229	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 075		1 075	
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS	715		715	
40810000	360		360	
DETTE FISCALES ET SOCIALES	36 357		36 357	
44400000	32 293		32 293	
44551000	2 524		2 524	
44580000 TVA A REGULARISER	147		147	
44587000 TVA S/FACT.A ETABLIR	1 393		1 393	
AUTRES DETTES	2 795		2 795	
46800000	2 795		2 795	
Total IV	40 457		40 457	
TOTAL GENERAL	155 336		155 336	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2024 17	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	717		717	
70700000	717		717	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	198 825		198 825	
70600000	198 271		198 271	
70800000	554		554	
Chiffre d'affaires NET	199 542		199 542	
AUTRES PRODUITS	1		1	
75800000	1		1	
Total des Produits d'exploitation	199 544		199 544	
ACHATS DE MARCHANDISES	648		648	
60700000	648		648	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	52 144		52 144	
60400000	2 100		2 100	
60500000	1 092		1 092	
60630000	29		29	
61320000	6 533		6 533	
61600000 PRIMES D_ASSURANCE	745		745	
62260000 AUTRES HONORAIRES	1 000		1 000	
62265000	300		300	
62270000	64		64	
62300000	214		214	
62310000	162		162	
62510000	35 419		35 419	
62570000	3 194		3 194	
62610000	825		825	
62620000	28		28	
62700000	439		439	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	778		778	
68110000	778		778	
Total des Charges d'exploitation	53 570		53 570	
Résultat d'exploitation	145 974		145 974	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	198		198	
76800000 AUTRES PROD.FINANCIERS	198		198	
Total des Produits financiers	198		198	
Résultat financier	198		198	
Résultat courant avant impôts	146 172		146 172	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	32 293		32 293	
69500000	32 293		32 293	

